



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Février 2015
NUMERO SPECIAL N° 8



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

| | |
|---|----------|
| 1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION | 3 |
| <i>Arrêté préfectoral du 26 janvier 2015 portant renouvellement général 2015 des conseillers départementaux pour le département de la Manche (propagande et candidatures)</i> | <i>3</i> |
| <i>Arrêté préfectoral du 2 février 2015 instituant des commissions de propagande dans chaque canton du département de la Manche</i> | <i>3</i> |
| <i>Arrêté préfectoral du 2 février 2015 instituant la commission de contrôle des opérations de vote de la ville de CHERBOURG-OCTEVILLE..</i> | <i>7</i> |
| 3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE | 7 |
| <i>Arrêté AL-n°15-04 du 13 février 2015 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la sous-préfète de Coutances du 16 au 20 février 2015 inclus.....</i> | <i>7</i> |

1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION

Arrêté préfectoral du 26 janvier 2015 portant renouvellement général 2015 des conseillers départementaux pour le département de la Manche (propagande et candidatures)

Art. 1 : La campagne électorale sera ouverte le lundi 9 mars 2015 à zéro heure et prendra fin le samedi 21 mars 2015 à minuit pour le premier tour. En cas de second tour, la campagne électorale sera ouverte le lundi 23 mars 2015 à zéro heure et s'achèvera le samedi 28 mars 2015 à minuit.

Art. 2 : Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans au scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours. Deux conseillers départementaux de sexe différent formant un binôme sont élus dans chaque canton. Désormais, les conseils départementaux sont renouvelés intégralement.

Art. 3 : Les déclarations de candidature, obligatoires pour chaque tour de scrutin, seront reçues à la préfecture (bureau de la citoyenneté, des étrangers et des élections) :

Pour le premier tour : du lundi 9 février au lundi 16 février 2015

- du lundi 9 au vendredi 13 février de 8 h 30 à 17 h

- le lundi 16 février de 8 h 30 à 16 h

Pour le deuxième tour : le lundi 23 mars et le mardi 24 mars 2015 - le lundi de 8 h 30 à 18 h et le mardi de 8 h 30 à 16 h

Les candidatures isolées sont interdites. Les candidats doivent se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Chacun doit désigner un remplaçant de même sexe, appelé à le remplacer lorsque le siège devient vacant pour tout autre motif que l'annulation de l'élection et la démission d'office.

Pour chaque membre du binôme, la déclaration de candidature doit être faite sur un imprimé réglementaire (Cerfa n° 15244) et être accompagnée des pièces justificatives mentionnées au dos de cet imprimé.

La déclaration de candidature de chaque membre du binôme doit être accompagnée de l'acceptation écrite de son remplaçant, qui doit être du même sexe, et remplir les mêmes conditions d'éligibilité qui s'appliquent aux candidats. Cette acceptation doit faire l'objet d'un document distinct (imprimé Cerfa n° 15245).

La déclaration de candidature peut être déposée par l'un des membres du binôme de candidats, un remplaçant ou un mandataire porteur d'un mandat, dûment établi à cet effet par les deux membres du binôme. Le déposant devra produire un titre d'identité (+ une copie).

L'ensemble des imprimés est disponible, ainsi que toutes les informations utiles, sur le site internet de la préfecture www.manche.gouv.fr, à la rubrique élections (onglet « politiques publiques »).

Art. 4 : Les binômes de candidats sont tenus de désigner un mandataire financier au plus tard le jour du dépôt de leur candidature et de produire un compte de campagne dans les deux mois qui suivent la date du tour de scrutin où l'élection a été acquise.

Art. 5 : L'ordre des emplacements d'affichage électoraux sera attribué par voie de tirage au sort, organisé le lundi 16 février 2015, à 18 h, à la préfecture, en salle Montalivet.

Art. 6 : La date limite de dépôt des documents électoraux (professions de foi et bulletins de vote) auprès des commissions de propagande territorialement compétentes, dont le siège se situe à la mairie bureau centralisateur, est fixée au mardi 3 mars 2015 à 12 h, pour le premier tour et au mercredi 25 mars 2015 à 12h, pour le second tour. Les quantités de documents électoraux à remettre seront précisées au moment du dépôt des candidatures. Les commissions de propagande ne sont pas tenues d'assurer l'envoi de documents remis postérieurement aux délais fixés ci-dessus.

Art. 7 : Pour qu'un binôme de candidats soit élu, au 1er tour de scrutin, il doit avoir recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au binôme qui comporte le candidat le plus âgé.

Pour qu'un binôme de candidats ait le droit de se présenter au second tour, il doit avoir obtenu, au 1er tour, un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits dans le canton. Si un seul binôme de candidats remplit cette condition, le binôme ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après lui peut se maintenir au second tour. Si aucun binôme ne remplit cette condition, seuls les deux binômes arrivés en tête peuvent se maintenir au second tour. Si au moins deux binômes remplissent les conditions ci-dessus mais qu'un seul a fait acte de candidature pour le second tour, cette circonstance ne permet pas à un autre binôme présent au premier tour mais ne remplissant pas ces conditions de se présenter au second tour.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR


Arrêté préfectoral du 2 février 2015 instituant des commissions de propagande dans chaque canton du département de la Manche

Art. 1 : Il est institué dans chaque canton du département de la Manche, une commission de propagande électorale, fixée comme suit :

CANTON DE AVRANCHES

Président : Mme Nathalie MALARDEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Suppléante : Mme Fabienne GACEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : M. André LESERVOISIER - Attaché principal – Responsable du service « secrétariat général »

Suppléante : Mme Anne-Marie GUERIN - Rédactrice – Secrétariat général (Mairie – 50300 Avranches)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Sophie LEMONNIER - Responsable organisation qualité

Suppléants : M. Pascal FONTAINE- encadrant ; M. Christophe CHAPELAIN- encadrant ; M. Eric HAMEL- encadrant ; M. Marc GOHIER- responsable client esprit de service (La Poste - BP 300 - 7 avenue du Quesnoy - Saint Martin des Champs - 50303 Avranches cedex)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET

Président : Mme Fabienne GACEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Suppléante : Mme Nathalie MALARDEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Laurence DESHAYES - Rédactrice principale 1ère classe- Responsable service élections

Suppléante : Mme Colette MARY - Adjointe administratif 2ème classe- Service élections (Mairie – 50600 Saint Hilaire du Harcouët)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Sophie LEMONNIER - Responsable organisation qualité

Suppléants : M. Pascal FONTAINE- encadrant ; M. Christophe CHAPELAIN- encadrant ; M. Eric HAMEL- encadrant ; M. Marc GOHIER- responsable client esprit de service (La Poste - BP 300 - 7 avenue du Quesnoy - Saint Martin des Champs - 50303 Avranches cedex)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE ISIGNY LE BUAT

Président : Mme Fabienne GACEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Suppléante : Mme Nathalie MALARDEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Membres : représentants du préfet et secrétaire de la commission : Mme Virginie FRITEAU - Rédactrice- Responsable du service élections (Mairie - 50540 Isigny le Buat)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Sophie LEMONNIER - Responsable organisation qualité

Suppléants : M. Pascal FONTAINE- encadrant ; M. Christophe CHAPELAIN- encadrant ; M. Eric HAMEL- encadrant ; M. Marc GOHIER- responsable client esprit de service (La Poste - BP 300 - 7 avenue du Quesnoy - Saint Martin des Champs - 50303 Avranches cedex)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE GRANVILLE

Président : Mme Nathalie MALARDEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Suppléante : Mme Fabienne GACEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Sandrine HEDOUIN - Adjointe de 1ère classe- Service élections

Suppléante : Mme Françoise THOMELIN - Rédactrice principale- Responsable du service état civil (Mairie – 50400 Granville)
 . représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Sophie LEMONNIER Responsable organisation qualité

Suppléants :

M. Pascal FONTAINE- encadrant ; M. Christophe CHAPELAIN- encadrant ; M. Eric HAMEL- encadrant ; M. Marc GOHIER- responsable client esprit de service (La Poste - BP 300 - 7 avenue du Quesnoy - Saint Martin des Champs - 50303 Avranches cedex)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE VILLEDIEU LES POËLES

Président : Mme Nathalie MALARDEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Suppléante : Mme Fabienne GACEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches - suppléante

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : M. Jérôme DESCHENES - Attaché principal- Directeur général des services

Suppléante : Mme Christine CORBET - Rédactrice principale 1ère classe- Responsable service population - Mairie – 50800 Villedieu les Poêles)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Sophie LEMONNIER - Responsable organisation qualité

Suppléants : M. Pascal FONTAINE- encadrant ; M. Christophe CHAPELAIN- encadrant ; M. Eric HAMEL- encadrant ; M. Marc GOHIER- responsable client esprit de service (La Poste - BP 300 - 7 avenue du Quesnoy - Saint Martin des Champs - 50303 Avranches cedex)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DU MORTAINAIS

Président : Mme Fabienne GACEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Suppléante : Mme Nathalie MALARDEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Catherine AUVRAY - Rédactrice principale 1ère classe- Responsable service élections

Suppléante : Mme Sophie DROULLOURS- Attachée- Secrétaire générale (Mairie - 50140 Mortain)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Sophie LEMONNIER - Responsable organisation qualité

Suppléants : M. Pascal FONTAINE- encadrant ; M. Christophe CHAPELAIN- encadrant ; M. Eric HAMEL- encadrant ; M. Marc GOHIER- responsable client esprit de service (La Poste - BP 300 - 7 avenue du Quesnoy - Saint Martin des Champs - 50303 Avranches cedex)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE PONTORSON

Président : Mme Fabienne GACEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Suppléante : Mme Nathalie MALARDEL, vice-présidente au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance d'Avranches

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : M. Jacques LEMARE - Technicien principal 1ère classe- Directeur technique

Suppléante : Mme Simone MAUDUIT - Attachée- Directrice générale des services (Mairie- 50170 Pontorson)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Sophie LEMONNIER - Responsable organisation qualité

Suppléants : M. Pascal FONTAINE- encadrant ; M. Christophe CHAPELAIN- encadrant ; M. Eric HAMEL- encadrant ; M. Marc GOHIER- responsable client esprit de service (La Poste - BP 300 - 7 avenue du Quesnoy - Saint Martin des Champs - 50303 Avranches cedex)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE BRICQUEBEC

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

Suppléante : Mme Catherine COURTEILLE, vice-présidente placée auprès du premier président, affectée au TGI de Cherbourg pour y exercer les fonctions de vice-présidente

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Marie-Josèphe LECOQ - Attachée- Secrétaire générale (Mairie - 50260 Bricquebec)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT - Responsable client esprit de services

Suppléant : M. Hubert BONNEL - Encadrant (La Poste - Parc d'activités les Fourches - 3 allée des Vindits - 50130 Cherbourg-Octeville)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE CHERBOURG-OCTEVILLE-1

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

Suppléante : Mme Catherine COURTEILLE, vice-présidente placée auprès du premier président, affectée au TGI de Cherbourg pour y exercer les fonctions de vice-présidente

Membres : représentants du préfet et secrétaire de la commission : Mme Corinne LEBRUN - Attachée principale- Directrice service population et citoyenneté (Mairie – 50100 Cherbourg-Octeville)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT - Responsable client esprit de services

Suppléant : M. Hubert BONNEL - Encadrant (La Poste - Parc d'activités les Fourches - 3 allée des Vindits - 50130 Cherbourg-Octeville)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE CHERBOURG-OCTEVILLE-2

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

Suppléante : Mme Catherine COURTEILLE, vice-présidente placée auprès du premier président, affectée au TGI de Cherbourg pour y exercer les fonctions de vice-présidente

Membres : représentants du préfet et secrétaire de la commission : Mme Corinne LEBRUN - Attachée principale- Directrice service population et citoyenneté (Mairie – 50100 Cherbourg-Octeville)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT - Responsable client esprit de services

Suppléant : M. Hubert BONNEL (La Poste - Parc d'activités les Fourches - 3 allée des Vindits - 50130 Cherbourg-Octeville)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE CHERBOURG-OCTEVILLE-3

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

Suppléante : Mme Catherine COURTEILLE, vice-présidente placée auprès du premier président, affectée au TGI de Cherbourg pour y exercer les fonctions de vice-présidente

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Corinne LEBRUN - Attachée principale- Directrice service population et citoyenneté (Mairie – 50100 Cherbourg-Octeville)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT

Responsable client esprit de services

Suppléant : M. Hubert BONNEL (La Poste - Parc d'activités les Fourches - 3 allée des Vindits - 50130 Cherbourg-Octeville)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE LES PIEUX

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

Suppléante : Mme Catherine COURTEILLE, vice-présidente placée auprès du premier président, affectée au TGI de Cherbourg pour y exercer les fonctions de vice-présidente

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Stéphanie FERON - Adjointe administratif de 1ère classe - Service élections

Suppléant : M. Morgan RENARD - Attaché- Directeur général des services (Mairie - 50340 Les Pieux)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT - Responsable client esprit de services

Suppléant : M. Hubert BONNEL - Encadrant appui production (La Poste - Parc d'activités les Fourches - 3 allée des Vindits - 50130 Cherbourg-Octeville)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE TOURLAVILLE

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

Suppléante : Mme Catherine COURTEILLE, vice-présidente placée auprès du premier président, affectée au TGI de Cherbourg pour y exercer les fonctions de vice-présidente

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Nathalie GOSSELIN - Attachée – Cheffe du service citoyenneté-logement

Suppléante : Mme Isabelle PIGNOL – attachée- directrice du pôle administration générale (Mairie – 50110 Tourlaville)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT - Responsable client esprit de services

Suppléant : M. Hubert BONNEL - Encadrant appui production (La Poste - Parc d'activités les Fourches - 3 allée des Vindits - 50130 Cherbourg-Octeville)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE VALOGNES

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

Suppléante : Mme Catherine COURTEILLE, vice-présidente placée auprès du premier président, affectée au TGI de Cherbourg pour y exercer les fonctions de vice-présidente

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : M. Benoît QUIEDEVILLE - Attaché- Responsable de la direction finances, administration générale (Mairie – 50700 Valognes)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT - Responsable client esprit de services

Suppléant : M. Hubert BONNEL - Encadrant appui production (La Poste - Parc d'activités les Fourches - 3 allée des Vindits - 50130 Cherbourg-Octeville)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

Suppléante : Mme Catherine COURTEILLE, vice-présidente placée auprès du premier président, affectée au TGI de Cherbourg pour y exercer les fonctions de vice-présidente

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Christine TOUZE-BOUSSELMAME - Attachée principale - cheffe du service population (Mairie – 50120 Equeurdreville-Hainneville)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT - Responsable client esprit de services

Suppléant : M. Hubert BONNEL - Encadrant appui production (La Poste - Parc d'activités les Fourches - 3 allée des Vindits - 50130 Cherbourg-Octeville)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE LA HAGUE

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

Suppléante : Mme Catherine COURTEILLE, vice-présidente placée auprès du premier président, affectée au TGI de Cherbourg pour y exercer les fonctions de vice-présidente

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Nathalie LECESNE - Rédactrice- Responsable service population (Mairie- 50460 Querqueville)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT - Responsable client esprit de services

Suppléant : M. Hubert BONNEL - Encadrant appui production (La Poste - Parc d'activités les Fourches - 3 allée des Vindits - 50130 Cherbourg-Octeville)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DU VAL DE SAIRE

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

Suppléante : Mme Catherine COURTEILLE, vice-présidente placée auprès du premier président, affectée au TGI de Cherbourg pour y exercer les fonctions de vice-présidente

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Estelle HAMEL - Attachée- Directrice générale des services (Mairie- 50550 Saint Vaast la Hougue)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT - Responsable client esprit de services

Suppléant : M. Hubert BONNEL - Encadrant appui production (La Poste - Parc d'activités les Fourches - 3 allée des Vindits - 50130 Cherbourg-Octeville)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON D'AGON-COUTAINVILLE

Président : Mme Marie-France DAUPS, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Suppléante : Mme Roxane HEITZ, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Béatrice RIHOUEY - Attachée- Secrétaire Générale (Mairie – 50230 Agon-Coutainville)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : M. Bruno LECLER - Responsable production

Suppléant : M. Lionel TETREL - Responsable organisation qualité (La Poste - Parc d'activités de la Colombe – 1 rue de la Hervière - 50800 La Colombe)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE BREHAL

Président : Mme Marie-France DAUPS, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Suppléante : Mme Roxane HEITZ, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Laëtitia LEBOURGEOIS - Rédactrice- Cheffe du service à la population

Suppléante : Mme Nadine ROUXEL - Adjointe administratif 2ème classe- Service élections (Mairie – 50290 Bréhal)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : M. Bruno LECLER - Responsable production

Suppléant : M. Lionel TETREL - Responsable organisation qualité (La Poste - Parc d'activités de la Colombe – 1 rue de la Hervière- 50800 La Colombe)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE COUTANCES

Président : Mme Marie-France DAUPS, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Suppléante : Mme Roxane HEITZ, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Evelyne PETIT - Rédactrice- Service état Civil (Mairie– 50200 Coutances)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : M. Bruno LECLER - Responsable production

Suppléant : M. Lionel TETREL - Responsable organisation qualité (La Poste - Parc d'activités de la Colombe – 1 rue de la Hervière - 50800 La Colombe)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE SAINT-LO-1

Président : Mme Marie-France DAUPS, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Suppléante : Mme Roxane HEITZ, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Brigitte des BOUILLONS - Attachée principale- Directrice générale adjointe des services

Suppléante : Mme Martine LEMESLE - Attachée- responsable service état civil, élections (Mairie – 50000 Saint-Lô)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : M. Bruno LECLER - Responsable production

Suppléant : M. Lionel TETREL - Responsable organisation qualité (La Poste - Parc d'activités de la Colombe – 1 rue de la Hervière- 50800 La Colombe)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE SAINT-LO-2

Président : Mme Marie-France DAUPS, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Suppléante : Mme Roxane HEITZ, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Martine LEMESLE, Attachée- responsable service état civil, élections

Suppléante : Mme Brigitte des BOUILLONS - Attachée principale- Directrice générale adjointe des services (Mairie – 50000 Saint-Lô)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : M. Bruno LECLER - Responsable production

Suppléant : M. Lionel TETREL - Responsable organisation qualité (La Poste - Parc d'activités de la Colombe – 1 rue de la Hervière - 50800 La Colombe)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE CONDE SUR VIRE

Président : Mme Marie-France DAUPS, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Suppléante : Mme Roxane HEITZ, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Roselyne ROULLIER - Rédactrice- service élections

Suppléant : M. Jean-Christophe LEGENTIL - Attaché- Directeur général des services (Mairie – 50890 Condé sur Vire)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : M. Bruno LECLER - Responsable production

Suppléant : M. Lionel TETREL - Responsable organisation qualité (La Poste - Parc d'activités de la Colombe – 1 rue de la Hervière- 50800 La Colombe)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE QUETTREVILLE SUR SIENNE

Président : Mme Marie-France DAUPS, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Suppléante : Mme Roxane HEITZ, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Stéphanie LEMONNIER - Adjointe administratif 1ère classe- secrétaire de mairie (Mairie- 50660 Quettreville sur Sienne)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : M. Bruno LECLER - Responsable production

Suppléant : M. Lionel TETREL - Responsable organisation qualité (La Poste - Parc d'activités de la Colombe – 1 rue de la Hervière- 50800 La Colombe)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE CREANCES

Président : Mme Marie-France DAUPS, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Suppléante : Mme Roxane HEITZ, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Nicole LEGRUEL - Adjointe administratif principal 2ème classe- secrétariat, accueil (Mairie – 50710 Créances)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : M. Bruno LECLER - Responsable production

Suppléant : M. Lionel TETREL - Responsable organisation qualité (La Poste - Parc d'activités de la Colombe – 1 rue de la Hervière- 50800 La Colombe)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE PONT-HEBERT

Président : Mme Marie-France DAUPS, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Suppléante : Mme Roxane HEITZ, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : Mme Odile LETRIBOT - Rédactrice principale 2ème classe- Secrétaire de mairie

Suppléante : Mme Marlène BRIARD - Adjointe administratif 2ème classe- adjointe au secrétariat (Mairie- 50880 Pont Hébert)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : M. Bruno LECLER - Responsable production

Suppléant : M. Lionel TETREL - Responsable organisation qualité (La Poste - Parc d'activités de la Colombe – 1 rue de la Hervière- 50800 La Colombe)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

CANTON DE CARENTAN

Président : Mme Marie-France DAUPS, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Suppléante : Mme Roxane HEITZ, juge au TGI de Coutances, chargée du service du tribunal d'instance de Coutances

Membres : représentant du préfet et secrétaire de la commission : M. Jean-Claude BLAISON - Attaché principal- Directeur général des services

Secrétaire suppléante : Mme Nicole BARRERE- Attachée contractuelle (Mairie – 50500 Carentan)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : M. Bruno LECLER - Responsable production

Suppléant : M. Lionel TETREL - Responsable organisation qualité (La Poste - Parc d'activités de la Colombe – 1 rue de la Hervière - 50800 La Colombe)

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

Art. 2 : Chaque commission a son siège à la mairie bureau centralisateur du canton concerné.

Art. 3 : Les commissions sont chargées de :

- faire procéder au libellé des enveloppes remises par la préfecture,

- vérifier que les bulletins et circulaires sont conformes aux dispositions du code électoral,

- adresser au plus tard le mercredi 18 mars 2015 pour le premier tour et le jeudi 26 mars 2015 pour le second tour, à tous les électeurs inscrits sur

les listes électorales des communes du canton, dans une enveloppe fermée, une circulaire et un bulletin de vote de chaque binôme de candidats,

- envoyer dans chaque mairie du canton, au plus tard le mercredi 18 mars 2015 pour le premier tour et le jeudi 26 mars 2015 pour le second tour,

les bulletins de vote de chaque binôme de candidats en un nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

La commission n'est pas tenue d'assurer l'envoi de documents remis postérieurement aux dates fixées par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2015 susvisé.

Art. 4 : Chaque commission se réunira sur convocation de son président.

La réunion d'installation de ces commissions est fixée au jeudi 26 février 2015, au siège de chaque tribunal compétent, aux horaires suivants :

. à 14 h pour les cantons de : Avranches, Granville, Villedieu, Bricquebec, Cherbourg 1, 2 et 3, Equeurdreville-Hainneville, La Hague, Les Pieux, Le Val de Saire, Tourlaville, Valognes, Saint-Lô 1 et 2, Carentan, Condé sur Vire, Pont-Hébert,

. à 15h 30 pour les cantons de : Isigny le Buat, Pontorson, le Mortainais, Saint-Hilaire du Harcouët,

. à 16 h pour les cantons de : Agon-Coutainville, Bréhal, Coutances, Créances, Quettreville sur Sienne,

Les binômes de candidats ou leurs mandataires pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission qui les concerne.

Art. 5 : Aux termes des articles L. 216 du code électoral sont à la charge de l'Etat, les dépenses provenant des opérations effectuées par les commissions ainsi que celles qui résultent de leur fonctionnement.

Il est remboursé aux listes de candidats ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés à l'un des deux tours de scrutin, le coût du papier, l'impression des bulletins de vote, affiches et circulaires ainsi que les frais d'affichage.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR



Arrêté préfectoral du 2 février 2015 instituant la commission de contrôle des opérations de vote de la ville de CHERBOURG-OCTEVILLE

Art. 1 : Une commission de contrôle des opérations de vote est instituée pour la ville de CHERBOURG-OCTEVILLE à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Art. 2 : Cette commission, qui siègera à CHERBOURG-OCTEVILLE, et devra être installée 4 jours au moins avant la date du 1er tour de scrutin, soit au plus tard le mardi 17 mars 2015, est composée comme suit : Scrutin du 22 mars 2015 : Président

Mme Emmanuelle LAJUS-THIZON, juge des enfants au tribunal de grande instance de Cherbourg, titulaire ;

M. David ARTEIL, juge au tribunal de grande instance de Cherbourg, suppléant.

Membre : M. Serge GRAMMONT, juge au tribunal de grande instance de Cherbourg, titulaire

Mme Marlène PHAM, juge des enfants au tribunal de grande instance de Cherbourg, suppléante.

Secrétaire : M. Francis LAUNEY, Attaché Principal, secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg, titulaire

M. Jean-Pierre VASSELIN, Attaché, chef du bureau des collectivités locales et de la réglementation à la Sous-Préfecture de Cherbourg, suppléant.

Scrutin du 29 mars 2015 : Président : M. David ARTEIL, juge au tribunal de grande instance de Cherbourg, titulaire ;

Mme Emmanuelle LAJUS-THIZON, juge des enfants au tribunal de grande instance de Cherbourg, suppléante.

Membre : Mme Marlène PHAM, juge des enfants au tribunal de grande instance de Cherbourg, titulaire ;

M. Serge GRAMMONT, juge au tribunal de grande instance de Cherbourg suppléant,

Secrétaire : M. Jean-Pierre VASSELIN, Attaché, chef du bureau des collectivités locales et de la réglementation à la Sous-Préfecture de Cherbourg, titulaire ; M. Francis LAUNEY, Attaché Principal, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Cherbourg, suppléant.

Signé : La secrétaire générale : Cécile DINDAR



3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE

Arrêté AL-n°15-04 du 13 février 2015 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la sous-préfète de Coutances du 16 au 20 février 2015 inclus

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 2 août 2012 nommant Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches ;

Vu le décret du 5 juin 2013 nommant Mme Florence GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances ;

Vu le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-236 du 28 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Claude DULAMON, sous-préfète de d'Avranches ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-237 du 28 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Florence GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance de la sous-préfète de Coutances ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Art. 1 : Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches, est désignée pour assurer la suppléance de Mme GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances, du 16 au 20 février 2015 inclus.

Art. 2 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet suppléant et le secrétaire général de la sous-préfecture de Coutances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON

